

8 Société et Culture

Au lendemain de la remise du rapport final de la consultation nationale de la Décennie de la femme au chef de l'Etat/ Trois questions au président du comité de pilotage, Marie-Françoise Dikoumba

“ Nous sommes satisfaits du travail mené sur le terrain et des recommandations du rapport ”

Propos recueillis par Christian KOUIGA

Libreville/Gabon

Fidèle aux engagements internationaux de notre pays, et soucieux de l'épanouissement de la femme gabonaise, le chef de l'Etat a décrété, en mars 2015, la période 2015-2025, "Décennie de la femme gabonaise". Le 19 juillet dernier, il a reçu le rapport final de la consultation nationale de cette décennie. Lecture.

l'union. Mme la ministre, en votre qualité de présidente du comité de pilotage chargé de mener une consultation nationale à travers l'ensemble du pays, pouvez-vous revenir sur les différentes étapes qui ont été franchies avant la remise du rapport final au chef de l'Etat le 19 juillet dernier ?

Mme Dikoumba. Le président de la République a décrété la période 2015-2025 : "Décennie de la femme gabonaise". Il avait souhaité qu'une consultation nationale soit effectuée par le gouvernement aux fins de recueillir les besoins et les attentes des femmes gabonaises. Le plan d'action qui fut ensuite élaboré s'articulait autour de 7 grands axes

stratégiques. 1- Le renforcement et la révision du cadre juridique, pour supprimer de notre corpus législatif et réglementaire, les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes gabonaises et permettre à celles-ci de jouir pleinement de leurs droits. 2- Le renforcement de la participation politique et de la représentativité des femmes dans les instances décisionnelles. 3- L'autonomisation économique de la femme, pour soutenir l'amélioration des revenus et des conditions de vie des femmes, notamment rurales, en insistant particulièrement sur leur accès aux ressources et sur le renforcement de leurs capacités. 4- La lutte contre les violences à l'égard des femmes, par des actions permettant le développement et l'accompagnement dans l'identification et la défense des droits des femmes auprès des instances administratives et des différentes juridictions. 5- Le développement de la santé maternelle et infantile afin de lutter contre la mortalité maternelle, infantile et le VIH/Sida; assurer une meilleure offre sanitaire et la prise en charge médicale des femmes, et ainsi donner aux jeunes filles les outils nécessaires de protection contre le grand fléau des grossesses précoces. 6- Le développement et la promotion des mouvements et associations des



Photo : LLUM
La ministre déléguée Marie-Françoise Dikoumba

jeunes femmes pour assurer l'éducation par les pairs. 7- L'amélioration de l'accès à la propriété foncière pour permettre aux femmes notamment celles vivant en zone rurale, d'obtenir des terres cultivables.

Le Vice-Premier ministre en charge de la Santé, de la Solidarité nationale et de la Prévoyance sociale, Paul Biyoghe Mba avait ensuite pris un arrêté instituant la Commission nationale consultative chargée de réaliser la consultation nationale de la décennie de la femme gabonaise à travers le territoire national. Celle-ci était organisée autour de deux pôles : une coordination générale et un comité de pilotage (organe technique) chargée de réaliser la consultation nationale.

Tout a démarré en décembre 2015

par un atelier de présentation de la méthodologie et des éléments de l'enquête. Nous avons poursuivi avec un atelier de formation des membres ayant organisé la consultation nationale. Toute chose qui a permis de réaliser la revue documentaire qui a recueilli les données quantitatives contenues dans nos textes (rapports, études, recensement général...). La caravane nationale, c'était pour aller recueillir dans les 9 provinces les données qualitatives, les témoignages et autres vécus quotidiens des femmes gabonaises vivant dans les zones urbaines et rurales.

Pensez-vous que 10 ans suffiront pour que les femmes jouissent de tous les droits contenus dans ce rapport ?

Oui, pourquoi pas ! Puisque c'est l'objectif visé par le chef de l'Etat et le gouvernement qui doit respecter et traduire en actes le contenu de cette feuille de route qui plus est, traduit toute la volonté et la détermination du chef de l'Etat à aider les femmes gabonaises à sortir des sentiers battus. La décision qu'il avait prise en invitant le parlement réuni en congrès à initier une loi fixant le quota des femmes et des jeunes à 30% au sein des sphères de la haute administration et des fonctions électives, est une preuve supplémentaire de son souci à va-

loriser la gent féminine gabonaise. Je peux donc affirmer que le chef de l'Etat est constant dans son action envers nous les femmes.

Que dit d'ailleurs ce rapport ?

Ce rapport n'est que la face cachée de l'iceberg puisque le plus dur est ce qui reste à faire. En effet, il nous faut mettre tout cela en œuvre. Nous avons pour cela, un plan décennal et trois plans triennaux : 2017-2019; 2020-2022; et 2023-2025. Nous allons démarrer par le cadre normatif. Nous remercions la première dame, Mme Sylvia Bongo Ondimba, pour le plaidoyer mené par elle au sein de sa Fondation éponyme, sur les droits des femmes, des veuves et des orphelins. C'est grâce à cela que, par le biais de la diplomatie gabonaise, les Nations Unies ont institué la journée internationale des veuves. Au plan national, ce plaidoyer avait amené la société civile et le gouvernement à mener un important travail de révision de notre corpus juridique. A réviser ainsi le Code civil (1ère et 2è partie), le Code de sécurité sociale et bien d'autres textes. Nous allons poursuivre ce travail qui a démarré depuis des années. Parce que les droits des femmes comme les humains ne peuvent pas se régler en un simple claquement de doigts.